

Déclaration Réversible

septembre 22, 2012

Peut-être pas tout dans le Chapitre Général de la Fraternité Saint Pie X de Juillet en Suisse n'a été désastreux, mais de ses deux documents officiels, les « Six Conditions » sont « d'une faiblesse alarmante » (cf. EC 268, 1^{er} Septembre), tandis que la « Déclaration » finale laisse beaucoup à désirer. Voici un résumé très bref de ses dix paragraphes :-

1 Nous remercions Dieu des 42 ans d'existence de notre Fraternité. 2 Nous avons redécouvert notre unité après la crise récente (vraiment ?), 3 pour professer notre foi 4 en l'Eglise, dans le Pape, dans le Christ Roi. 5 Nous adhérons au Magistère constant de l'Eglise, 6 comme à sa Tradition constante. 7 En nous unissant à tous les catholiques qui souffrent la persécution, 8 nous prions pour que nous viennent en aide la Très Sainte Vierge Marie, 9 Saint Michel, 10 et Saint Pie X.

Voilà une Déclaration qui ne manque pas de piété, dont Saint Paul dit qu'elle est utile à tout (I Tim. IV, 8). Néanmoins, auprès de ses deux disciples, Timothée et Tite, il insiste constamment sur la nécessité de la doctrine qui est quand même le fondement de la véritable piété. Hélas, en ce qui concerne la doctrine la Déclaration n'est pas si forte. Au lieu de fustiger les erreurs doctrinales du Concile qui ont dévasté l'Église au cours des 50 dernières années, la Déclaration ne contient dans ses paragraphes les plus doctrinaux, 5 et 6, qu'une faible condamnation de ces erreurs. Par contre elle met en relief la constance du Magistère et de la Tradition de l'Église, ce qui est tout à fait juste, mais cela constitue un argument trop facile à renverser de la part d'un Conciliaire. Voyons de quelle façon :

Le paragraphe 5 qualifie les nouveautés du Concile Vatican II comme « étant entachées d'erreurs », alors que le Magistère

constant de l'Eglise est « ininterrompu » : « Par son acte d'enseignement, le Magistère transmet le dépôt révélé en parfaite harmonie avec tout ce que l'Eglise entière a toujours cru, en tout lieu ». Ce qui implique, bien sûr, que Rome devrait faire passer Vatican II à la blanchisserie, pour enlever les taches. Mais voyons ce qu'un Romain pourrait répliquer :—« La façon dont le Chapitre exprime la continuité du Magistère est en tout point admirable ! Mais ce Magistère, c'est nous autres Romains, et nous, nous déclarons que le Vatican II est en continuité avec le passé, sans taches ! ».

Il en est de même pour le paragraphe 6. La Déclaration dit : « La Tradition constante de l'Eglise transmet et transmettra jusqu'à la fin des temps l'ensemble des enseignements nécessaires au maintien de la Foi et au salut », et alors il faut viser à un retour des autorités de l'Eglise à la Tradition. Riposte d'un Romain : « La façon dont le Chapitre décrit la manière dont la Tradition maintient la Foi est tout à fait admirable ! Mais c'est nous, les Romains, qui sommes les gardiens de cette Tradition et nous, nous disons qu'en vertu de l'herméneutique de la continuité Vatican II n'interrompt pas la Tradition, mais la continue. Ce qui fait que le Chapitre se trompe complètement en prétendant que nous devons y revenir ».

Quel contraste entre la vulnérabilité de cette Déclaration et la force de l'attaque irréversible lancée par Mgr. Lefebvre contre les erreurs du Vatican II dans sa Déclaration célèbre de novembre, 1974. Il y déclare que la Rome Conciliaire n'est pas la Rome catholique parce que la réforme Conciliaire est « naturaliste, Teilhardienne, libérale et Protestante . . . toute entière empoisonnée . . . provenant de l'hérésie et conduisant à l'hérésie », etc., etc. Sa conclusion est un refus catégorique d'avoir quoi que ce soit à faire avec la nouvelle Rome, puisqu'elle n'est en rien la Rome véritable.

Lisez sur Internet les deux Déclarations et voyez laquelle des deux est, sans risque d'erreur, la trompette qui appelle à la

bataille nécessaire (I Cor.XIV,8) ! On est amené à se demander combien des capitulants de 2012 ont jamais étudié les paroles et les raisonnements du grand Archevêque.

Kyrie eleison.